



COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 mars 2009 A 20 HEURES 30

Sous la Présidence de Monsieur Didier JEUDON, Maire

PRESENTS: Mr Patrice PASCO, Mr Jérôme DEUIL, Mr Daniel VAN DEN BRANDE,
Adjoints

Mme Véronique BOCQUE, Mme Bridget BAUDON, Mme Josette MALLARD, Mme
Florence KALINKA

Mr Pascal CAILLAUD, Mr Philippe TRACA, Mr Claude LE MESTRE, Mr Guillaume
GOSELIN-CARRERE, Mr Richard MARET

ABSENTS EXCUSES : Mme Emilie MARTIN (pouvoir donné à Mr Patrice PASCO), Mr
Patrice MENERAT (pouvoir donné à Jérôme DEUIL),

Mr Patrice PASCO a été nommé secrétaire de séance.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2007

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2008 ainsi
qu'ils suivent :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Section fonctionnement :

Recettes :

Prévu : 632.791,00 €

Réalisé : 473.670,43 €

Dépenses :

Prévu : 632.791,00 €

Réalisé : 570.000,05 €

Résultat de l'exercice : 96.329,62 €

Excédent reporté : 59.508,10 €

Résultat de clôture 2008 : 155.837,72 €

Section Investissement :

Recettes :

Prévu : 627.929,00 €

Réalisé : 254.839,95€

Dépenses :

Prévu : 627.929,00 €

Réalisé : 238.428,59 €

Résultat de l'exercice : 16.411,36€

Déficit reporté : - 45.132,59 €

Résultat de clôture 2008 : - 28.721,23 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Section fonctionnement :

Recettes :

Prévu : 3.549,00 €

Réalisé : 2.700,00 €

Résultat de l'exercice : 300.34 €

Résultat reporté : 823.63 €

Résultat de clôture 2008 : 1.123,97 €

Dépenses :

Prévu : 3.549,00 €

Réalisé : 2.399,66 €

Monsieur le Maire se retire et passe la parole au Président de la Commission des Finances, Monsieur Jérôme DEUIL.

Monsieur Jérôme DEUIL présente les comptes au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les comptes administratifs et de gestion 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF DES SERVICES DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Ayant une erreur entre le compte de gestion et le compte administratif, ces comptes seront votés lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal votent le résultat 2008 comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés (1) | | 53 816,08 € | | 7 962,46 € |
| Opérations de l'exercice | 11 545,29 € | 24 395,26 € | 1 500,00 € | 20 798,86 € |
| Totaux | 11 545,29 € | 78 211,34 € | 1 500,00 € | 28 761,32 € |
| Résultat de clôture (=CA) | | 66 666,05 € | | 27 261,32 € |

| ENSEMBLE | |
|---------------------------|----------------------|
| DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| - € | 61 778,54 € |
| 13 045,29 € | 45 194,12 € |
| 13 045,29 € | 106 972,66 € |
| Résultat de clôture (=CA) | 93 927,37 € |

1) PROPOSITION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme DEUIL, vice président de la commission des finances, qui présente le budget proposé de **façon synthétique à l'aide d'une présentation effectuée sous un fichier Power point**. **Sur cette base, M. Jérôme DEUIL informe le Conseil Municipal :**

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 574.711,00 euros

RECETTES : 574.711,00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 665.262,00 euros

RECETTES : 665.262,00 euros

a) qu'il ressort à fin 2008 un excédent de fonctionnement de 155.837,72 € et un déficit d'investissement de -28.721,23 €

b) que les bases d'imposition ont été revalorisées de :

* 2,50 % pour la Taxe d'habitation

* 2,50% pour la Taxe Foncière Bâti

* 1,50 % pour la Taxe Foncière non Bâti

c) que la Commission des finances :

- propose :

❖ d'augmenter les taux des quatre taxes directes locales de 5%, soit :

* 7.77 % (7.40% en 2008) pour la Taxe d'habitation

* 16.79% (15.99% en 2008) pour la Taxe Foncière Bâti

* 73.87% (70.35% en 2008) pour la Taxe Foncière non Bâti

* 6.57% (6.26% en 2008) pour la Taxe Professionnelle

❖ qu'une subvention a été votée pour le CCAS de 3.500 € (dont 1500 € pour participer aux frais des fournitures scolaires des élèves fréquentant les collèges de Senlis).

❖ d'effectuer en investissement des dépenses en matière de travaux de voirie, rue Aveline, achat d'un défibrillateur, les travaux d'entretien du patrimoine (Réhabilitation des locaux techniques de la Villa Erika, Réfection de la toiture de la Mairie), renforcement électrique de la rue de la Fontaine Sainte Geneviève, Elaboration du Plan Local d'Urbanisme,

❖ d'utiliser le compte 022 : dépenses imprévues

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des quatre taxes locales.

Monsieur Richard MARET pense que l'augmentation est

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE signale que ces 5% d'augmentation équivalent à 15,5 euros par habitants.

Monsieur DEUIL Jérôme signale que cela fera en moyenne une augmentation de 46,5 euros par foyer.

Monsieur Patrice PASCO signale qu'il y aura les 46,5 euros + la part de la région, du département et de la CCPS.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que la commission a proposé cette augmentation afin que la commune puisse « vivre ».

Monsieur Pascal CAILLAUD pense qu'il ne faut pas attendre pour augmenter.

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Madame Bridget BAUDON demande si une comparaison avec un village comme Thiers a été effectuée ? Réponse négative.

Monsieur Philippe TRACA pense que si les quatre taxes augmentent il faut expliquer aux habitants pourquoi le conseil municipal a voté cette augmentation.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE signale que la commune doit entretenir les voiries communales et pense que cette augmentation est nécessaire.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que cette augmentation est nécessaire pour dégager une capacité d'autofinancement positive.

Monsieur Patrice PASCO demande si le conseil municipal ne pourrait pas faire comme les années précédentes, suivre l'inflation.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que cela est possible, mais la commune va « vivoter ». Et si le conseil municipal veut rendre les services qu'il a « promis » lors de la campagne électorale. Il faut compenser ceux-ci par cette augmentation.

Madame Josette MALLARD demande ce que la commune va entreprendre avec ces 17000 euros ? Comment va-t-elle expliquer aux habitants le vote de ces quatre taxes ?

Monsieur Daniel VAN DEN BRANDE pense que la commune pourra avec ces 17000 euros entretenir une partie de la voirie communale.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que si la commune veut rendre des services aux habitants, il faut augmenter les taux de 5%.

Monsieur Patrice PASCO pense qu'il faut arrêter les dépenses de prestige.

Monsieur Pascal CAILLAUD pense qu'il faut augmenter ces taux si les membres du conseil municipal veulent que la commune « avance ».

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE pense que s'il n'y a pas d'augmentation, la commune stagnera.

Le Conseil Municipal vote à la majorité par 11 voix (+ 2 pouvoirs) pour et 2 voix contre (Mmes Véronique BOCQUE – Josette MALLARD) les taux d'imposition des quatre taxes locales étudiés par la commission des finances.

Monsieur Richard MARET demande quelques précisions concernant les charges de la Villa Erika, car il pense que la commission n'a pas assez prévu.

Monsieur le Maire informe qu'il a estimé les charges pour la villa entre 6.000 et 6.500 € par an.

Monsieur Philippe TRACA demande :

- pourquoi il n'y a pas eu de ligne de prévue pour les jeunes ?

Monsieur Jérôme DEUIL répond que celle-ci sera ouverte dès qu'un projet sera mis en route.

- Pourquoi les crédits pour l'article « fêtes et cérémonies » ont diminué ?

4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – **fax** : 03 44 54 98 22 – **E-mail** : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Monsieur Jérôme DEUIL répond qu'il y avait les dépenses du réveillon de la Saint Sylvestre 2007.

- Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix (+ 2 pouvoirs) pour le budget primitif 2009 examiné au préalable par la Commission des finances.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 4.649,00 euros

RECETTES : 4.649,00 euros

Monsieur le Maire explique :

- qu'il ressort à fin 2008 un excédent de fonctionnement de 823.63 € qui a été réinjecté dans le budget primitif 2009.
- qu'il est prévu un versement de subvention de 3.500 euros de la part du budget commune afin de participer en partie (1500 €) aux frais pour les fournitures scolaires des élèves fréquentant les collèges de SENLIS, ainsi qu'aux aides aux personnes dans le besoins qui risque d'être plus nombreuse en cette période.

Après avoir entendu les explications, les membres du Centre Communal d'Action Sociale votent à l'unanimité par 6 voix pour :

- le budget primitif 2009 du centre communal d'action sociale.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 92.046,00 euros

RECETTES : 92.046,00 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 34.063,00 euros

RECETTES : 34.063,00 euros

Monsieur Jérôme DEUIL explique :

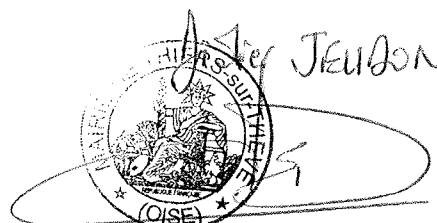
- qu'il ressort à fin 2008 un excédent de fonctionnement de 66.666,05 euros et d'investissement de 27.261,32 euros.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix (+ 2 pouvoirs) pour :

- le budget primitif du service public d'assainissement et de distribution d'eau 2009 proposé par la Commission des finances.

Fin de la séance : 23h00

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus



4 rue du Général De Gaulle, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – **fax :** 03 44 54 98 22 – **E-mail :** mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h